



RANDONNEE EQUESTRE

Montée et Attelée

LES FOLLES JOURNEES DU CHEVAL

Vendredi 7, Samedi 8 et dimanche 9 Septembre 2012

1 matinée de randonnée

Organisation générale

Le week end du 7 au 9 septembre, la commune de La Chapelle Gaceline organise sa troisième fête du cheval. Cette petite commune de 780 âmes devient la commune morbihannaise du cheval. Dès le vendredi 7 sera à nouveau organisée une soirée Country avec Nolwenn Gandin pour permettre aux cavaliers de passer une agréable soirée. Les folles journées du cheval permettront encore une fois de rencontrer le cheval sous ses multiples facettes. A cette occasion une randonnée équestre est organisée sur la commune et le pays de La Gacilly. Les attelages sont toujours les bienvenus. Chacun se rend au point de départ qui lui sera clairement indiqué lors de son inscription par ses propres moyens.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte responsable. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription.

Programme du week end

- **Vendredi 7 septembre 2012 Bal country à partir de 20h00. (restauration sur place).**
- **Samedi 8 septembre 2012 Foire aux équidés et Equitroc le matin puis Animations pour les enfants l'après midi**

19 h 30 Dîner spectacle ou spectacle « Rendez vous au Far West » animé par la troupe de Patrick Massé.

23 h concert CAROLMAURY, chante en duo avec DOMINIQUE JOLY sur un répertoire folk/blues

- **Dimanche 9 septembre 2012**

8h30 Accueil et inscriptions Rando équestre, départ 9h

11h30 Défilé des chevaux dans le bourg suivi d'un vin d'honneur

12h30 Restauration sur place

14H30 Animations équestres Après midi : Sauts d'obstacles, Courses de chevaux de trait, démonstrations de dressage, maréchal ferrant, bourrelier...

ACCUEIL : Dimanche 9 septembre 2012. A partir de 8h30 Accueil et inscriptions. Départ de la randonnée à 9h00

PARCOURS : Le parcours devra s'effectuer au rythme d'une randonnée touristique, en dehors de tout esprit de compétition, permettant la découverte du pays. Un arrêt est prévu pour un ravitaillement à mi parcours.

ACCOMPAGNEMENT : Il est assuré par des personnes connaissant parfaitement le pays et la randonnée équestre.

ASSURANCE : Tous les participants doivent de façon obligatoire bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile Individuelle. La signature de l'inscription sous entend que le participant est en règle de ce point de vue.

EQUIPEMENT : Celui du randonneur équestre habituel. Des paddocks sont mis à la disposition des randonneurs dès le samedi 8 septembre à 17h et jusqu'à 19h, et à partir de 8h00 le dimanche 9 septembre.

Participation à la journée :

Tarif de la rando : **5 € par personne** (comprenant : café et encas le matin, ravitaillement, vin d'honneur le midi)

Tarif des repas **samedi soir 22 € Dîner spectacle repas adulte (ribs, fromage salade dessert café) et 5 € repas enfant (porc pomme de terre, dessert) ou spectacle uniquement 4 € (à partir de 12 ans) et restauration rapide sur place.**

Renseignements : Mairie de La Chapelle Gaceline – Tel : 02 99 08 12 80 – mairie-la-chapelle-gaceline@wanadoo.fr

Inscriptions avec règlement : Mairie de La Chapelle Gaceline
23 Rue Yves Rocher
56200 LA CHAPELLE GACELINE

BULLETIN INSCRIPTION
RANDONNEE A LA CHAPELLE GACELINE
A L'OCCASION DES FOLLES JOURNEES DU CHEVAL
7 AU 9 SEPTEMBRE 2012

Attention Un bulletin d'inscription par participant

Nom : Prénom :
Né(e) le
 Adresse.....CP.....Ville.....

 Tél Fax..... Email

Signature Obligatoire

Fait à
 Le.....

Par ma signature :

- ✓ Je déclare avoir pris connaissance du règlement général et du règlement sanitaire et les accepte
- ✓ Je déclare avoir souscrit une assurance RC pour moi-même et mon cheval
- ✓ J'autorise la publication de photos prises lors de la rando de La Chapelle Gaceline et sur lesquelles je serais présent
- ✓ Je dégage la commune de La Chapelle Gaceline de toute responsabilité en cas d'accident
- ✓ Je m'engage à ne pas me comporter comme un « yaca râleur » et à respecter le travail des bénévoles grâce à qui cet évènement a pu voir le jour.

Cavaliers : Important : apportez dans vos sacs dans vos sacs le livret d'identification SIRE avec les vaccins à jour.

Samedi 8 septembre	total	Dimanche 9 septembre	total	Prix total
Dîner spectacle du samedi soir Adulte 22 et Enfant 5 € Ribs (travers de porc à la texane) Avec pommes de terres, haricots rouges). Fromage salade, dessert et café Ou Spectacle 4 € (à partir de 12 ans)		Randonnée 5 € comprenant : café et encas avant le départ, ravitaillement mi parcours, vin d'honneur midi, eau et foin chevaux Et Animations Dimanche 2 € (à partir de 12 ans)		
22€ X personnes 5€ X personnes 4€ X personnes	€	5 € X personnes 2€ X personnes	€	€

Si vous avez moins de 18 ans
 Précisez ici l'identité de l'adulte ayant autorité
 Nom.....Prénom.....

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin dûment complété et du règlement à l'ordre de Trésor public La Gacilly. **A renvoyer avant le 31 août 2012 à Mairie de La Chapelle Gaceline** 23 Rue Yves Rocher
 56200 LA CHAPELLE GACELINE

RANDO LA CHAPELLE GACELINE 9 SEPT 2012

Dimanche 9 septembre 2012

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE GACELINE

~ RÉGLEMENT GÉNÉRAL ~

Expression de la liberté à cheval, Cette randonnée équestre n'en nécessite pas moins de comporter un règlement destiné à préciser un certain nombre de points à caractère éthique, administratif, sanitaire ou autre, auxquels s'ajoutent d'indispensables règles de sécurité. Il en découle que la participation à cette randonnée implique ipso facto l'acceptation de son règlement et le respect de se conformer pleinement aux exigences qui en découlent.

1 – La Rando de La Chapelle Gaceline, opération d'animation, de promotion et d'incitation au voyage à cheval, a pour but de manifester l'attachement des cavaliers et meneurs au Tourisme équestre et de provoquer des rencontres entre participants venant de toute la Bretagne et plus. Elle est organisée par la commune de La Chapelle Gaceline et est ouverte à tous dans les conditions ci-après :

2 – HÉBERGEMENT CAVALIERS : Hébergement sur un pré dans le bourg de La Chapelle Gaceline avec douches et sanitaires à proximité. Ouverture des paddocks de 17h à 19h le samedi soir, dès 8h le dimanche matin

3 – CANTONNEMENT DES CHEVAUX ET DES PONEYS :

Les chevaux et/ou poneys seront cantonnés sur les mêmes terrains mis à disposition de 2 manières :

⌘ soit en ligne d'attache

⌘ soit en paddock.

Dans ce dernier cas, des emplacements préétablis de 25m² / cheval sont attribués selon l'ordre d'arrivée des réservations. Il appartiendra aux cavaliers de disposer de leur propre matériel et de monter leur paddock.

Les chevaux et/ou poneys demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs qui assureront l'entretien du cantonnement et la surveillance de leur matériel. Pour des raisons de sécurité l'accès des véhicules au lieu de cantonnement sera réglementé dans la journée et interdit la nuit.

4 – APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX ET PONEYS : foin à disposition et bacs à eau permettant de se fournir en eau.

5 – MESURES SANITAIRES : les chevaux devront obligatoirement :

⌘ Provenir d'une écurie indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce équine.

⌘ Etre identifié individuellement.

⌘ Ne présenter aucun signe clinique de maladie.

⌘ Avoir été vacciné contre la grippe équine (2 interventions) depuis plus de 2 mois à compter de la première injection, et moins d'un an (**vaccination anti-tétanique vivement conseillée**).

⌘ Etre en règle avec toutes les exigences sanitaires du département.

6 – ASSURANCES : tous les cavaliers devront être licenciés ou à défaut être assurés en responsabilité civile.

7 – SÉCURITÉ – COMPORTEMENT : à tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités et manifestations à une équipe ou à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger objectif. La même procédure pourra être appliquée dans le cas de comportement qui porterait atteinte à la bonne renommée de la rando.

8 – ENGAGEMENTS : les engagements devront être adressés au Comité d'organisation, avant la date limite précisée sur les bulletins d'inscription sous peine de nullité.

9 – ANNULATION : en cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement seraient remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages intérêts. **En cas d'annulation pour raisons personnelles avant le 20/08/2012, 50 % du montant perçu sera remboursé ; au delà de cette date pas de remboursement possible, les réservations de repas étant faites et les fonds avancés, la commune ne pourra tenir compte d'un éventuel certificat médical.**

10 – PARTICIPANTS MINEURS : Les mineurs souhaitant participer à ce rassemblement devront être accompagnés tout au long de ce week-end par un adulte ayant autorité.

11 - LE FAIT de participer à la rando à La Chapelle Gaceline implique l'acceptation du présent règlement et du règlement sanitaire, et l'exploitation photographique de clichés pris à l'occasion de l'événement.

Comité d'organisation de La Rando à La Chapelle Gaceline

Mairie de La Chapelle Gaceline

23 Rue Yves Rocher

56200 LA CHAPELLE GACELINE

① 02 99 08 12 80 e-mail : mairie-la-chapelle-gaceline@wanadoo.fr

<http://www.lachapellegaceline.fr>